

Cruseilles, le 17 mai 2018



# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2018

Le mardi 24 avril à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 18 avril 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

&&&

## APPEL NOMINAL

### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noel NICOLAS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis JACQUEMOUD, M. Louis-Jean REVILLARD, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Dorine PEREZ, M. Frank GIBONI, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Madame Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Procurations :

M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille  
M. Xavier BRAND, Commune de Vovray en Bornes

Absents excusés :

M. Jean-Marc BOUCHET, Commune de Villy le Bouveret  
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 26

§§§

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Bernard SAILLANT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président présente le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

M. le Président soumet les procès-verbaux des séances du 27 mars 2018 et 10 avril 2018 à approbation.

Les corrections demandées par M. Jean-Marc Bouchet ont été prises en compte.

M. Gilles Pecci demande également une rectification sur le même procès-verbal, et dans les questions diverses : M. le président informe les membres du conseil communautaire qu'une rencontre avec le Préfet a été organisée au sujet du projet de fermeture de la Trésorerie, à laquelle a participé M. Gilles Pecci, « également à l'initiative de cette entrevue ».

A ce sujet, le Président indique qu'aucune décision n'a été prise pour le moment. Il ajoute qu'un courrier sera adressé au Directeur Général des Finances Publiques en réitérant les arguments précédemment exposés.

M. le Président remercie Madame Dominique Alvin, Messieurs Pierre Gal et Julian Martinez pour leur présence et excuse Mme Christine Megevand.

## DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT ET initiative genevois, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président rappelle que la CCPC, compétente en matière de développement économique, a conclu un partenariat direct avec ces deux organismes depuis 2017 et qu'il convient de le renouveler pour 2018.

### COMMANDE PUBLIQUE

2. MODIFICATION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX COURANTS ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président précise qu'un avenant doit être passé au marché à bons de commandes concerné afin d'intégrer des prestations supplémentaires non prévues (réalisation d'un mur de soutènement et d'un muret en béton), sans incidence sur le montant maximum annuel fixé.
3. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A MARCHE SUBSEQUENT POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Jean-Philippe Gazu rappelle que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés pour les consommateurs finals non domestiques (dont les collectivités publiques) ayant souscrit des puissances supérieures à 36 kVA (tarifs « Jaune » et « Vert ») à compter du 1er janvier 2016. Cette loi conduit à l'ouverture à la concurrence du marché de la fourniture d'électricité. Il précise que l'accord est valable 2 ans et est renouvelable tacitement.
4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR RESEAUX SECS ET HUMIDES AU HAMEAU DE ST-SYMPHORIEN A ANDILLY - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CAO AD HOC, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Dominique Batonnet indique que la CCPC va engager des travaux de réseaux au hameau de Saint-Symphorien sur la commune d'ANDILLY, dans le cadre d'un groupement de commandes sous coordination du Syane.  
Il convient de désigner des représentants de la CCPC au sein de la commission créée à cet effet.

Une seule liste ayant été présentée, M. le Président constate l'unanimité sur les résultats de l'élection :

Titulaire : M. Dominique BATONNET  
Suppléant : M. François RICHER

## **BAUX**

5. AVENANT AU BAIL A FERME AVEC M. PIERRE-BAPTISTE HUMBERT « VIGNE DE FECHY » **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a conclu un bail rural avec l'exploitant des vignes de Féchy.

Ce bail prévoit une révision annuelle du montant de l'affermage en fonction d'un indice récemment supprimé. En conséquence et en accord avec l'exploitant, il convient de retenir un nouvel indice en lien avec l'activité.

## **PISCINE**

6. PARTICIPATION DE LA CCPC AU LOGEMENT DES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS, **VOTEE A L'UNANIMITE - ARRIVEE DE MME LAURA VIRET**

M. André Vesin rappelle que la CCPC a conclu un accord avec la MFR Imaa pour le logement des maîtres-nageurs du centre nautique des Dronières. Pour la prochaine saison, la demande porte sur 2 logements couvrant la durée d'ouverture de l'équipement.

## **BIBLIOTHEQUE**

7. BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE ANDRE DUSSOLLIER TARIFS POUR LA VENTE DE LIVRES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. André Vesin précise qu'il convient de fixer un tarif de vente des livres de la bibliothèque, dans le cadre des bourses aux livres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Président précise les prochaines dates de réunion :

- le mardi 29 mai 2018 à 19 heures : conseil communautaire à la CCPC

- le mardi 5 juin 2018 à 18 heures : bureau à Cuvat, pour une présentation de l'organisme « Pôle emploi » par Mme Passetemps, suivie d'une réunion PPI réseaux

## **FERMETURE DE LA TRESORERIE**

Messieurs le Président et Joël Louveau précisent que le pré-projet relatif à la fermeture de la trésorerie de Cruseilles a évolué au stade de projet. Le Directeur Départemental des Finances Publiques a sollicité un entretien avec le Président et le maire de la commune de Cruseilles dans le cadre de la concertation officielle. Des réunions sont également organisées avec le personnel afin de présenter les réorganisations de services. M. Joël Louveau fait également un recensement des délibérations prises par les communes.

M. Gilles Pecci précise qu'il va manifester son désaccord par des actions « coup de poing » avec son conseil municipal telles que banderoles sur la départementale. Il souligne également l'inquiétude des entreprises disposées à rédiger des attestations.

M. le Président rappelle sa rencontre avec M. le Préfet, avec le sentiment d'avoir été entendu.

## **ARTICLE DE PRESSE**

M. le Président évoque un article du Messenger (édition du 18 avril) au sujet de la construction du groupe scolaire de Vovray en Bornes, dans lequel la participation, pourtant essentielle, de la CCPC est à peine évoquée, au profit de celle de la commune. Il regrette l'absence de M. Xavier Brand à ce conseil communautaire ce qui lui aurait permis de s'expliquer mais tient à rappeler que les interventions publiques des élus doivent faire état du rôle de la CCPC dans les projets qu'elle porte dans les communes. Il s'étonne que le nom du maire du Sappey ne soit pas non plus mentionné.

M. Bernard Saillant, en tant que vice-président délégué au scolaire, souscrit à ces propos.

## **SILA**

M. Gilles Pecci précise aux membres du Conseil communautaire que le SILA est en conflit avec la Communauté de Communes de Rumilly concernant le financement d'un incinérateur, après la dissolution du SITO. L'indemnité fixée par le Préfet est très inférieure à celle à laquelle prétendait le SILA qui, en conséquence, va faire appel de la décision. Le SILA incite ses membres à soutenir sa démarche en déposant un recours gracieux auprès du Préfet.

## **PROTECTION DES DONNEES**

M. Joël Louveau revient sur la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données dans chaque collectivité, à compter du 25 mai prochain. Il précise avoir contacté l'association des maires de Haute-Savoie qui ne sera pas à même de s'en charger pour le compte de ses adhérents mais qui estime, après contact pris directement auprès de la CNIL que celle sera bienveillante dans les premiers mois d'application de la nouvelle réglementation.

Il ajoute que cette formalité réclame un travail important, et de fait une charge nouvelle, qui peut être mutualisée (éventuellement avec un autre EPCI) ou externalisée. A l'approche de l'échéance, des articles de presse indiquent qu'une grande proportion des entreprises (et collectivités) n'a pas encore pris la mesure des nouvelles obligations.

## **AGENCE DES TERRITOIRES**

M. Jean-Philippe Gazu rappelle le mail envoyé aux communes concernant les marchés conclus avec l'Agence des Territoires, en liquidation judiciaire, dans lequel figure une proposition de lettre au prestataire. Il se tient à la disposition des communes pour les aider dans leurs démarches à ce sujet.

## **FORMATION EN COMMANDE PUBLIQUE**

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une formation aux marchés publics sera organisée en septembre, pour les élus d'une part, pour les secrétaires de mairie d'autre part ; un mail leur sera envoyé dans les prochains jours pour préciser les modalités d'organisation de ces séances.

M. Joël Louveau rappelle que les membres de la Commission d'Appel d'offres doivent répondre à la proposition de dématérialisation des convocations de la commande publique.

## **DIVERS**

M. le Président indique que les bureaux de la CCPC seront exceptionnellement fermés le mercredi 9 mai.